

REPUBLIQUE FRANCAISE	Année	2017	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	03	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	013	
COMMUNE DE CONDOM	Nomenclature « ACTES »	7.1	Décisions Budgétaires

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt deux février à 19 heures 15, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

**SECRETARE :** Mme Marie SONNINO

Date de la convocation : 16 février 2017  
Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 25

Ayant donné procuration : 0

Votants : 25

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI		0
Mme Atika OUADDANE			1
Mme Marie SONNINO			1
M. Roël VAN ZUMMEREN			1
	Mme Vanessa MARTIAL		0
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
	M. Patrick GOUZENES		0
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Éric LANXADE			1
25	4	0	25

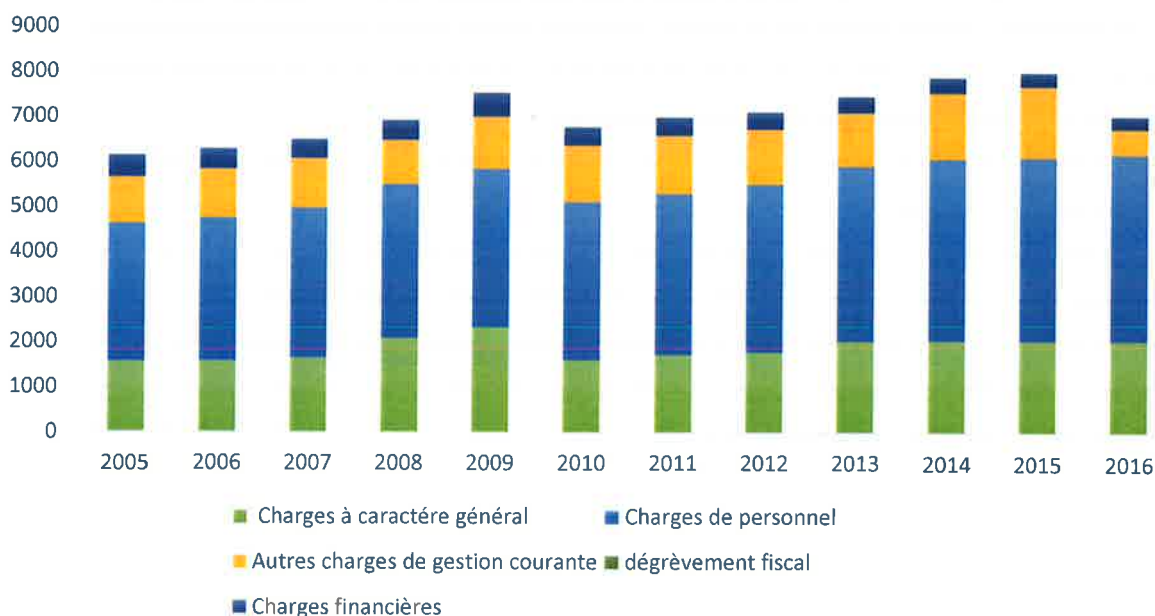
## DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion, à la fois, d'établir un bilan des exercices passés et de pouvoir observer l'évolution sur plusieurs années. Cette analyse effectuée, il doit permettre d'envisager l'avenir et déterminer les orientations qui seront prises lors du vote du budget.

Il doit avoir lieu dans un délai maximum de 2 mois précédents le vote du budget.

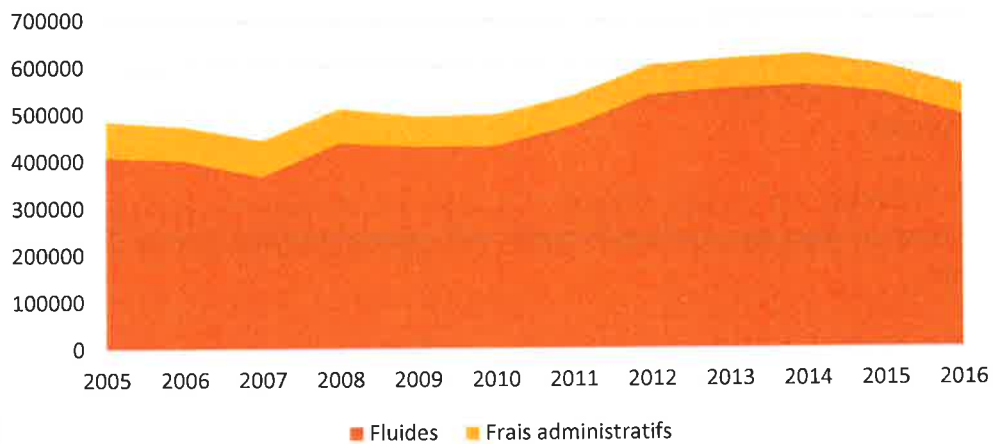
### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en forte diminution par rapport à 2015 (- 11.92%).



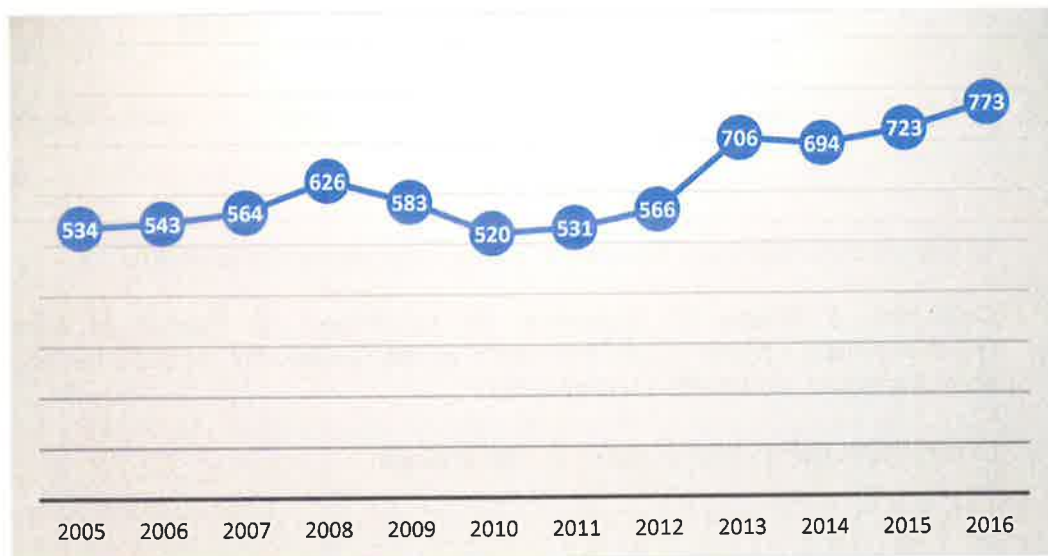
Concernant le chapitre 11: les fluides ont été impactés par les frais de résiliation qui n'ont pas à se reproduire en 2017 (46 000€) ; malgré cela, la charge globale a diminué entre 2015 et 2016 de 6%. Les charges liées à l'approvisionnement en gaz ont aussi diminué (- 13%). L'ensemble de ces économies a vocation à être renouvelé sur 2017.

Évolution du coût des fluides (eau, électricité,...) et des frais administratifs (affranchissement, téléphone, fournitures,...) En euros



A noter que la collectivité a fait un effort particulier pour l'entretien de son patrimoine, effort que nous souhaitons poursuivre. Dorénavant, les dépenses liées à l'entretien des bâtiments et des voiries impactant le fonctionnement font l'objet d'une récupération de FCTVA lorsqu'il y a recours aux entreprises extérieures (hors travaux en régie).

En milliers d'euros



### Les charges de personnel

Enfin en 2016, à l'article 6218 (remboursement de personnel) un mandat concernant 2015 n'avait pas été engagé : les écritures faites en fin d'année n'ont pas permis de passer ce mandat faute de crédits et impossibilité de faire une décision modificative. Ce montant a donc impacté 2016 pour un montant de 23 837€. Cet état de fait ne sera pas renouvelé sur 2017, l'ensemble des sommes ayant été engagées.

En réaffectant aux budgets adéquats, Il y a eu une diminution de 2015 à 2016 (-0.3%). Cette diminution intègre les évolutions de carrière des agents et l'augmentation de 0.6% du traitement de base.



La réforme des carrières aura forcément un impact budgétaire sur l'évolution 2017.

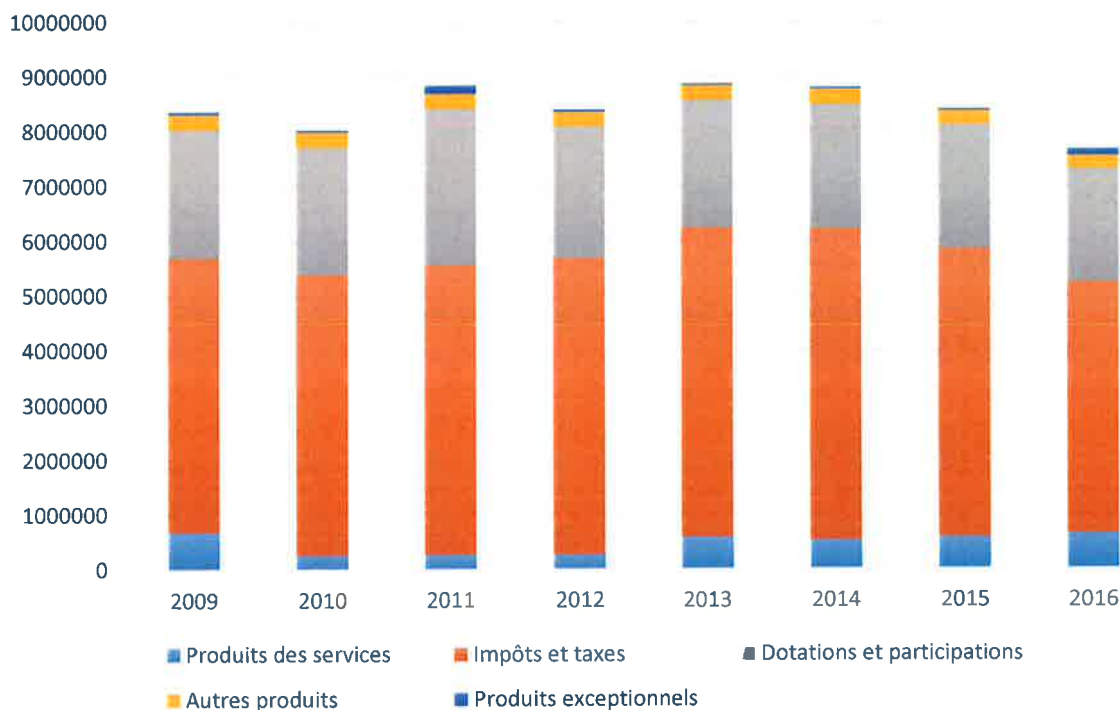
Concernant le chapitre 65 (notamment les subventions), le transfert de compétence à l'intercommunalité a permis de baisser de façon sensible la subvention au CCAS tout en maintenant et en développant les activités du centre social.

La municipalité maintiendra son soutien au tissu associatif.

## Les recettes de fonctionnement

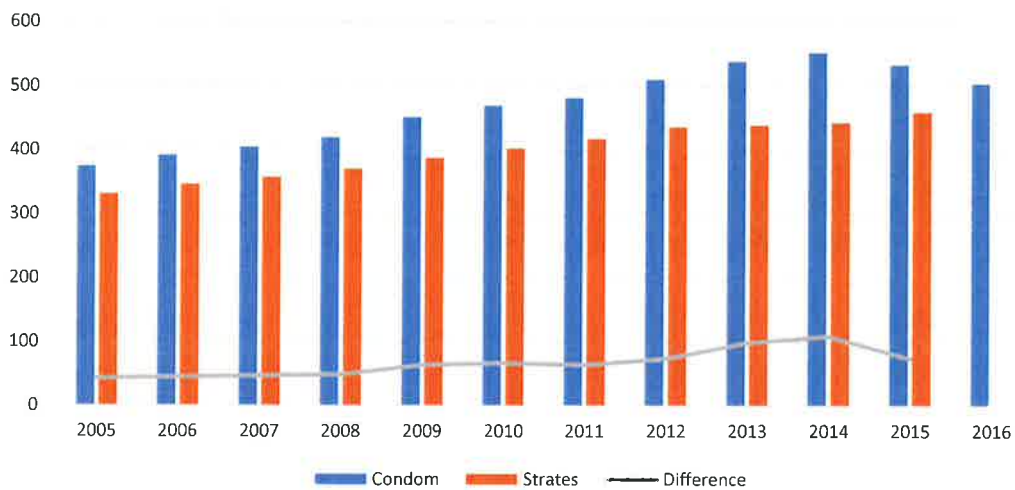
A noter une baisse de recettes (-8.7%) liée à plusieurs éléments :

- Baisse de la fiscalité locale voulue par les élus et impact de la loi de finances 2016 qui a intégré en son article 75 l'exonération des Economiquement faibles (40 000€).
- Transfert d'une partie de la fiscalisation à l'intercommunalité concernant les charges transférées à la CCT en 2015, une clause de revoyure été prévue pour voir si des oublis n'avaient pas été faite. Cela a été le cas pour Condom. Sur la base du transfert effectué, il manquait 48 000€. Ceux-ci ont été récupérés par la communauté de communes sur 2016 (deux fois 48 000€ : lié au manque de 2015 et à l'annuité redevenue normale pour 2016)
- Baisse des dotations de l'état (-50 000€).



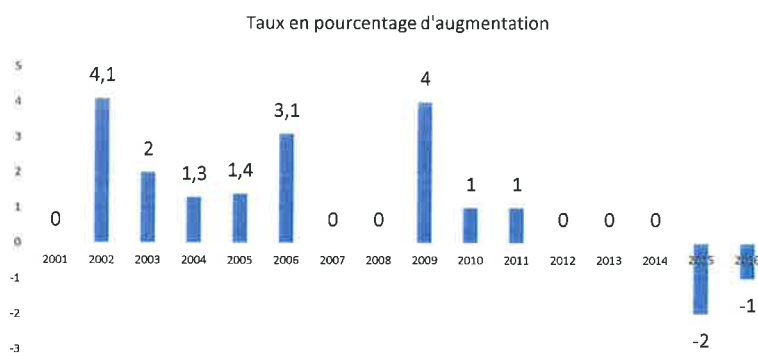
## L'évolution des taxes locales

### Les recettes fiscales (3 taxes) en euros par habitant



On voit clairement que Condom est en train de revenir à une imposition cohérente par rapport aux villes de la même strate.

## L'évolution des taux



### L'évolution de nos taxes

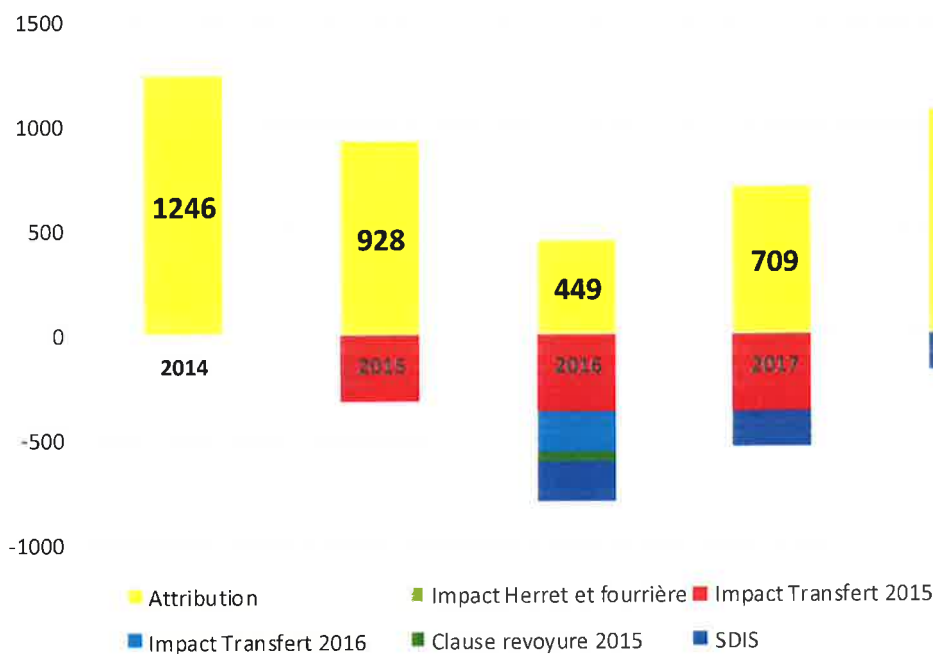
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017**
<b>TH en €</b>	<b>859</b>	<b>934</b>	<b>965</b>	<b>1001</b>	<b>1075</b>	<b>1115</b>	<b>1150</b>	<b>1080</b>	<b>1025</b>	<b>981</b>
Taux	14,85	15,44	15,6	15,76	15,76	15,76	15,76	14,93	14,78	13,39
Variation en %	3,03	8,03	3,21	3,60	6,88	3,59	3,04	-6,09	-5,09	-4,29
<b>TFB en €</b>	<b>2003</b>	<b>2163</b>	<b>2236</b>	<b>2308</b>	<b>2479</b>	<b>2495</b>	<b>2530</b>	<b>2446</b>	<b>2304</b>	<b>2204</b>
Taux	31	32,24	32,56	32,89	32,89	32,89	32,89	31,16	28,97	27,92
Variation en %	3,74	7,40	3,26	3,12	6,90	0,64	1,38	-3,32	-5,81	-4,34
<b>TFNB en €</b>	<b>289</b>	<b>304</b>	<b>309</b>	<b>318</b>	<b>326</b>	<b>327</b>	<b>328</b>	<b>322</b>	<b>319</b>	<b>306</b>
Taux	123	127,9	129,2	130,48	130,48	130,48	130,48	123,62	122,38	117,08
Variation en %	1,38	4,93	1,62	2,83	2,45	0,31	0,30	-1,83	-0,93	-4,08
<b>TOTAL</b>	<b>3151</b>	<b>3386</b>	<b>3510</b>	<b>3627</b>	<b>3880</b>	<b>3937</b>	<b>4008</b>	<b>3848</b>	<b>3648</b>	<b>3491</b>
<b>Variation en %</b>	<b>3,45</b>	<b>7,46</b>	<b>3,66</b>	<b>3,33</b>	<b>6,98</b>	<b>1,47</b>	<b>1,80</b>	<b>-3,99</b>	<b>-5,20</b>	<b>-4,30</b>

en milliers d'euros

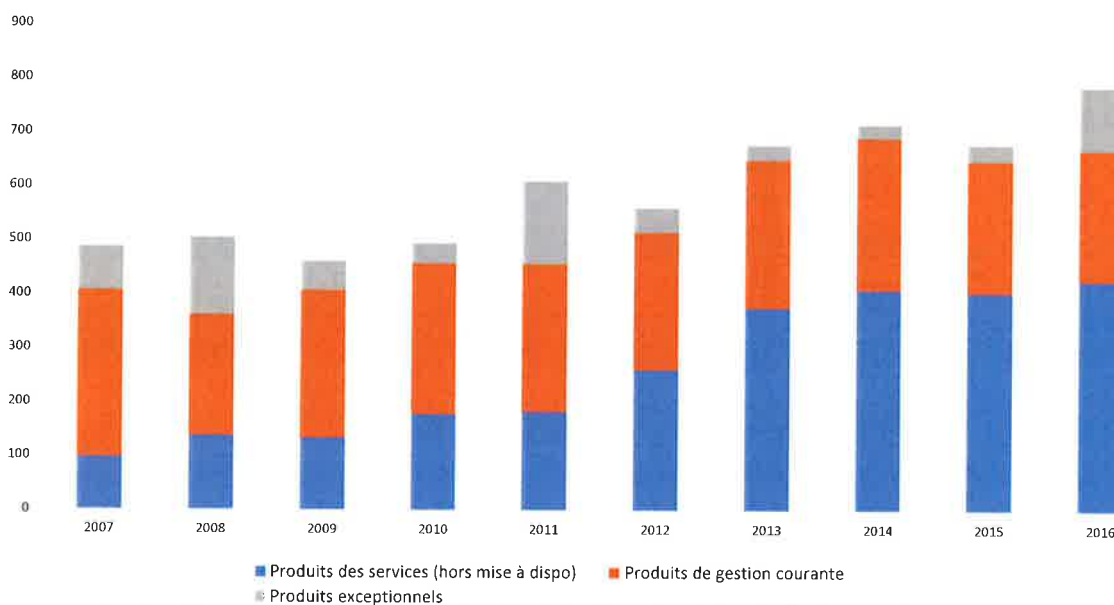
\*prévisions avant élaboration du compte administratif

\*\* avec prévision sur base 2016

Concernant l'évolution des attributions de compensation, nous devrions avoir une augmentation de cette ressource en fonction de la fiscalisation intercommunale qui sera effectuée dès 2017.

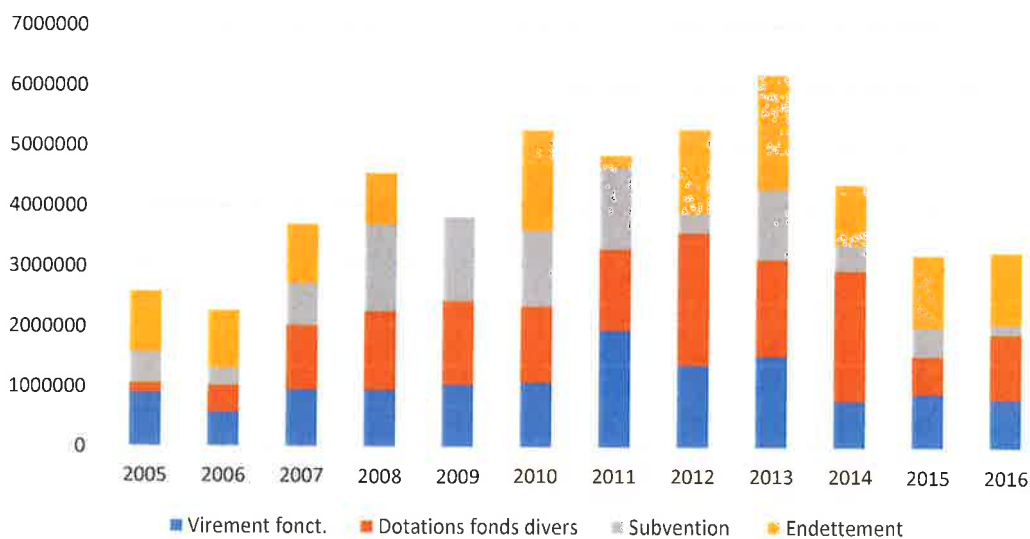


La collectivité a aussi maintenu ses produits des services et du domaine.



## Les recettes d'investissement

On peut remarquer un maintien des capacités d'investissement de la collectivité.

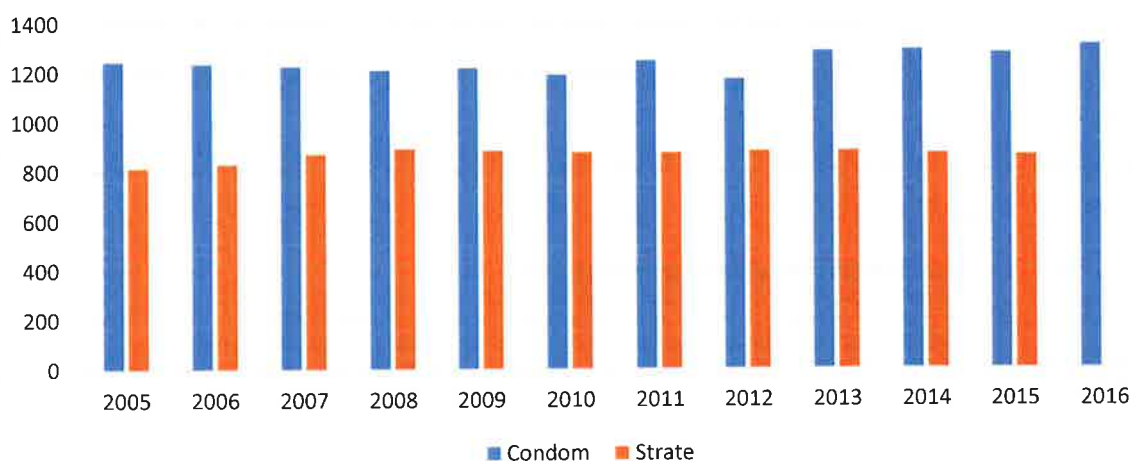


En 2017, l'excédent du budget annexe de l'eau sera intégré à la section d'investissement. Cela permet, dans le cadre de l'affectation du résultat de 2016, de diminuer le besoin de financement de cette section.



Concernant l'endettement, celui-ci sera maîtrisé et devra correspondre à ce qui est strictement nécessaire. Le montant de l'endettement de la collectivité ne devra pas être augmenté de façon significative.

A ce jour, on peut envisager de renégocier certains emprunts détenant des intérêts élevés. Cependant, il faut noter que ces emprunts ont tous été contractés auprès de DEXIA et que le système bancaire n'est pas prompt à accepter la reprise de ces éléments. Par ailleurs, les taux d'intérêt étant particulièrement bas, l'opportunité ne doit pas être laissée. En effet, 10 millions d'emprunt de 2000, ne sont pas les mêmes en 2017 et surtout n'ont pas le même coût.

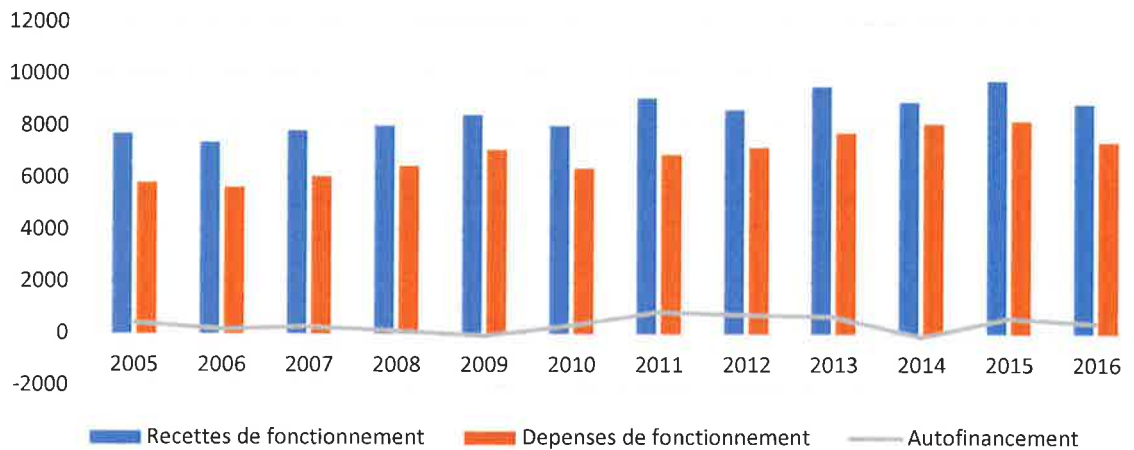


En euros par habitant

Par ailleurs, la capacité de financement de la commune reste importante :

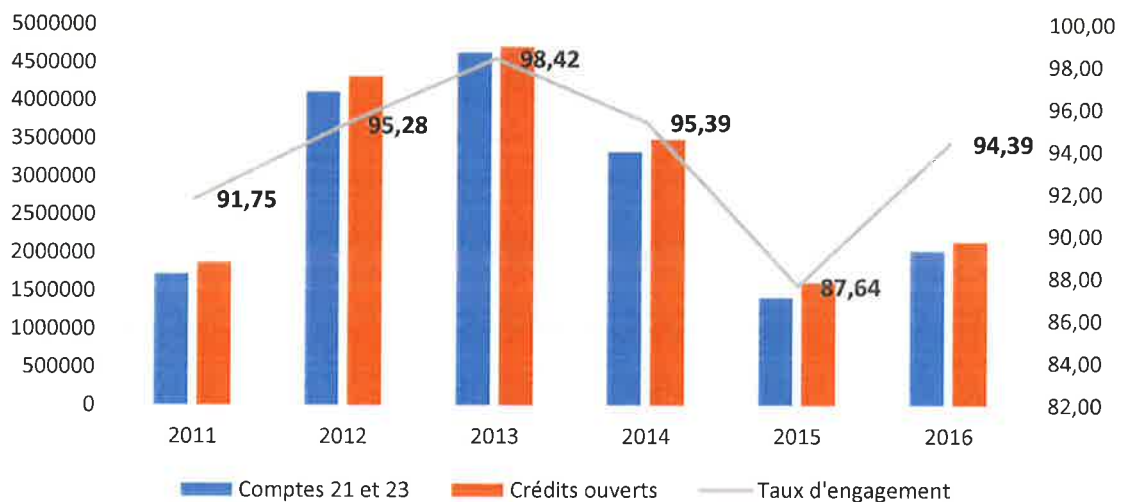
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 876 835€</b>
(-)	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 417 419€</b>
(-)	<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>	<b>1 031 162€</b>
(=)	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>428 254€</b>

Évolution de l'autofinancement en milliers d'euros



## Les dépenses d'investissement

Celles-ci restent sensiblement élevées mais permettent le développement de la commune en termes de tourisme (rénovation lourde concernant les voiries, maintien du patrimoine), l'attractivité liée aux activités sportives ...



2017 verra la finalisation du chantier de rénovation des rues du Moulin et Porte Saint Jean, la couverture des terrains de tennis, la recherche de l'architecte pour la rénovation de la gendarmerie, le développement de la vidéo-protection, équipements sportifs (hall des sports de combat, gymnase du lycée...).

Le débat est ouvert.

Un débat a lieu.

**Le Conseil Municipal,  
PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017**

**L'autorité territoriale,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu :  
**de sa transmission au contrôle de légalité le : 01/03/2017**  
**de sa publication/affichage le : 01/03/2017**
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa date exécutoire, soit le : 01/03/2017

**Le Maire,  
Gérard DUBRAC**



Fait et délibéré, le 22 février 2017



**Le Maire,  
Gérard DUBRAC**

Envoyé en préfecture le 01/03/2017

Reçu en préfecture le 01/03/2017

Affiché le

**SLOW**

ID : 032-213201072-20170222-AG\_2017\_013-DE